

Commission « groupes » CIOFF-France

CHARTRE d'engagement à « l'esprit CIOFF »

« L'esprit CIOFF »

Depuis sa fondation en 1970 à Confolens le CIOFF œuvre pour la sauvegarde et la diffusion de la culture traditionnelle et populaire dans un esprit de tolérance et d'échange.

Ses actions visent à :

- Promouvoir le patrimoine immatériel sous toutes ses formes : la danse, la musique, les jeux , les rites, les coutumes et les autres arts.
- Servir les objectifs de l'UNESCO.
- Soutenir les activités de ses membres et coopérer avec toute autre organisation active dans le domaine du patrimoine culturel.
- Œuvrer, en réalisant ces objectifs, pour une culture de la paix et de la non-violence.

La musique et la danse sont notamment un langage universel propice à la découverte de l'autre. Elles procurent à chacun un enrichissement personnel et transmettent au public des émotions rares.

En favorisant les rencontres de jeunes artistes exprimant leur diversité culturelle sur les scènes des Festivals Internationaux, le CIOFF s'inscrit dans une dynamique en faveur de la paix.

La section française du CIOFF s'engage :

- 1) A valoriser les groupes français de traditions populaires en présentant et proposant des groupes de haut niveau artistique, en particulier dans les Festivals CIOFF étrangers
- 2) A accompagner les groupes dans leur démarche de qualité en leur donnant les critères d'exigences nécessaires et si besoin ait des possibilités de formation.
- 3) A soutenir les groupes en leur fournissant les supports de communication dont elle dispose.
- 4) A mettre à la disposition des groupes les appuis possibles et nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Préambule

Un groupe soutenu par le CIOFF doit, quelle que soit sa catégorie, être l'expression d'un terroir. Il n'est en aucun cas une caricature grotesque. En revanche, il sait traduire l'esprit de tout un peuple par la présentation de spectacles de qualité.

Le groupe doit pouvoir définir l'étendue de son expression artistique par son appartenance à une ou à plusieurs catégories.

1. Groupe « de caractère authentique »

Il est toujours porteur d'une tradition vivante exprimée par une danse exceptionnelle.

Durée de 10 minutes maxi

Il veut présenter des séries de danses régionales reflétant un certain naturel de la part des danseurs.

Le costume doit alors répondre à une rigueur ethnographique exprimée dans sa confection et sa manière de le porter.

2. Groupe « élaboré »

Il présente une expression adaptée à la scène.

Suites de durées variables : 10, 15, 20, 30, 60, 90 minutes

3. Groupe « stylisé »

L'expression scénique repose sur une base traditionnelle (danses, costumes, ...). Le groupe effectue un travail chorégraphique et accorde une part considérable à la création.

Durée minimum de 2 fois 40 minutes

CARACTERISTIQUES ARTISTIQUES

Le groupe doit répondre aux critères suivants :

- **Le répertoire**

L'étendue géographique et la période historique doivent être parfaitement identifiées.

- **La danse**

L'expression traditionnelle ou populaire doit être clairement précisée.

- **La musique**

Un orchestre composé de musiciens est indispensable. Les instruments utilisés doivent concorder avec le répertoire.

- **Le chant**

Définition précise du chœur: il est indépendant ou inclus dans l'orchestre.

- **Le costume**

La présentation du costume est un élément essentiel du spectacle. Il est l'émanation d'une identité et doit donc être porté conformément

Le nombre de costumes doit être mentionné

- **Les accessoires**

Le volume doit être estimé.

CARACTERISTIQUES GENERALES

Le groupe s'engage à donner les informations indispensables aux organisateurs de spectacles.

- **La carte d'identité**

Effectif et composition du groupe

Age moyen, sexe,

- **Le domaine de compétence**

Spectacles

Animations

Défilés

Ateliers et expositions

Particularité et originalité

- **La présentation**

Documentation et support de communication

Fiche technique

CARACTERISTIQUES LIEES A L'ETHIQUE CIOFF
--

Le groupe doit se conformer aux règlements du CIOFF.

- **Honnêteté**

Les dirigeants doivent engager leur groupe en toute connaissance de cause et s'en tenir aux engagements contractuels pris avec les organisateurs.

Les décisions doivent être rapides et fermes.

- **Respect**

Le groupe doit se conformer aux réglementations et politiques du CIOFF.

Tous les membres du groupe doivent avoir un comportement exemplaire et respectueux en adoptant une attitude courtoise toute occasion.